



## **Appel à projet pour le second degré : « Mémoires héritées, histoire partagée »**

Un appel à projet intitulé « Mémoires héritées, histoire partagée » est proposé aux établissements du second degré (collèges, lycées), conjointement par le GIP Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale et le Ministère de l'Éducation Nationale, en partenariat avec le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) et l'Association Civisme et Démocratie (CIDEM).

Cet appel à projet s'adresse en particulier aux classes de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> de collège et de Seconde/Première de lycée.

Il vise à inciter les classes qui y répondront à porter leur réflexion sur la question des mémoires plurielles de la Première Guerre mondiale et à l'utilité de les comparer dans le cadre des commémorations de son Centenaire. Il vise à permettre aux établissements scolaires qui s'y engagent à obtenir le label « Centenaire » délivré par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

### **Objet**

Le projet « Mémoires héritées, histoire partagée » a pour objet de transmettre aux jeunes générations l'histoire de la Première Guerre mondiale à partir d'un travail de découverte et de comparaison des mémoires plurielles de l'événement.

Il s'agit pour des classes d'établissements scolaires français de prendre conscience, par l'étude des mémoires plurielles du conflit, d'une histoire à la fois commune et plurielle de la Première Guerre mondiale à l'échelle européenne.

Il s'articulera autour de trois grandes étapes :

1) Mise en relation d'un établissement scolaire français avec un autre établissement européen et/ou un établissement d'un pays de la région impliqué dans le premier conflit mondial. Les établissements pourront s'appuyer sur les partenariats déjà existants. Les établissements solliciteront l'aide des Comités académiques du Centenaire et les services académiques de la DAREIC. Les échanges pourront s'appuyer sur l'action européenne eTwinning ([www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr)), portée en France par le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) et permettant de travailler de manière interdisciplinaire et à distance.

Les établissements devront remplir une fiche d'inscription en août 2013.

2) Étude des mémoires locales et nationales de chaque établissement à partir de documents d'archives, de visites de sites et échanges d'informations en parallèle entre les deux établissements.



Les enseignants seront libres de mener ces recherches en fonction de leurs choix. Elles pourront s'appuyer sur :

- Les fonds d'archives départementales ou municipales.
- Les acteurs culturels locaux : musées, établissements publics et privés, particuliers, etc.
- Les titres de la presse quotidienne régionale (PQR) et le CLEMI seront attentifs à soutenir la valorisation des projets à l'échelle locale dans le cadre de l'éducation aux médias.

3) Élaboration d'une production commune, qui pourra s'accompagner, à l'initiative des établissements, d'un voyage sur les lieux de mémoire des anciens champs de bataille.

**Intérêts pédagogiques :**

- Comprendre la Première Guerre mondiale à partir des mémoires locales.
- Prendre conscience de la pluralité des mémoires nationales attachées à l'événement.
- Prendre conscience des enjeux contemporains attachés à l'histoire de la Première Guerre mondiale en termes de construction européenne.
- Participer à la consolidation du socle commun de compétences et de connaissances par le biais d'une pédagogie par projet et interdisciplinaire et en s'appuyant sur les programmes disciplinaires.
  - La maîtrise de la langue française
  - La maîtrise d'une langue étrangère
  - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
  - La culture humaniste
  - Les compétences sociales et civiques
  - L'autonomie et l'initiative

**Modalités de participation :**

- 1) Les établissements doivent en premier lieu s'inscrire auprès du référent « mémoire et citoyenneté » de leur académie d'origine.
- 2) Les classes sélectionnées autorisent l'utilisation totale ou partielle de leur travail par la Mission du Centenaire et ses partenaires (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent



les droits moraux attachés à leurs travaux et le nom des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

### Calendrier indicatif

<i>Dates</i>	<i>Etapas</i>
Juillet 2013	Diffusion de l'appel à projet dans les établissements et mise en relation des établissements intéressés.
Fin août 2013	Inscriptions et fiche de demande de labellisation à remplir et à remettre au Comité académique
Fin novembre 2013	Envoi par les Comités académiques à la Mission du Centenaire des <b>dossiers retenus pour labellisation et pour éligibilité à financement</b>
Octobre 2013-mars 2014	Échanges et élaboration de la production commune.
Premier semestre 2014	Voyage scolaire (en fonction du choix des établissements) et finalisation de la production commune. Transmission des productions aux Comités académiques du Centenaire.

### Productions finales :

Les établissements porteurs du projet présenteront une production unique sur des supports laissés au choix des participants. Ceux-ci pourront prendre toute forme mettant en valeur l'originalité du projet commun.

À titre d'exemple, ces productions pourraient être : un journal de guerre papier, une correspondance croisé, une BD ou un roman, un album photographique papier ou dématérialisé, un site internet ou un blog, une exposition virtuelle.



**Critères de sélection des travaux**

Les critères présentés dans le tableau suivant guideront le choix du Comité académique et de la Mission du Centenaire :

Critères pédagogiques
Le projet devra s’inscrire dans les programmes et/ou les dispositifs scolaires existants
Le projet devra s’appuyer sur l’enseignement d’au moins deux disciplines scolaires
Le projet devra s’appuyer sur l’étude de sources historiques, particulièrement en lien avec des « traces » locales du conflit
Le projet devra s’organiser autour du lien histoire et mémoire(s) de la Grande Guerre [passé – présent – avenir]
Le projet devra s’appuyer sur la comparaison des mémoires locales et nationales d’au moins deux pays différents
Le Comité académique et la Commission pédagogique de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale seront attentifs à l’utilisation pertinente des TICE dans le cadre du projet et à l’originalité de l’étude et de la production finale projetées

Les productions finales des travaux labellisés pourront être valorisées à l’échelle nationale et par les différents comités académiques. Ils seront publiés sur l’espace pédagogique du portail de la Mission du Centenaire – [www.centenaire.org](http://www.centenaire.org)